



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 JUIN 2026

DELIBERATION N° 15 /09062026

OBJET : AVIS PREALABLE A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN EAJE
MICRO-CRECHE L'ILE AUX BABAS FLAMBOYANT

Nombre des Conseillers en exercice	39
Présents	32
Procurations	07
Votants	39
Abstention / Opposition	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-six, mardi neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Parc du 20 Décembre à SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur JUHOOR Karim (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
JUHOOR Karim	Maire	Présent
BALENCOURT Vanessa	1 ^{er} Adjoint	Absente – Procuration à PATOUMA Jean Marie
FOS Didier	2 ^{ème} Adjoint	Présent
PALAS Lucette	3 ^{ème} Adjoint	Présente
AUBERT Gabriel	4 ^{ème} Adjoint	Présent
RAMIDGE BANE Georgette	5 ^{ème} Adjoint	Présente
LEBEAU Lionel	6 ^{ème} Adjoint	Présent
HOAREAU Anne-Gaëlle	7 ^{ème} Adjoint	Présente
ESTEVE Christophe	8 ^{ème} Adjoint	Présent – Départ avant l'examen de l'Affaire n° 12 et procuration à HOAREAU Anne-Gaëlle
RIVIERE Océane	9 ^{ème} Adjoint	Présente
PATOUMA Jean Marie	10 ^{ème} Adjoint	Présent
MAXWEL Eléna	11 ^{ème} Adjoint	Présente – Sortie avant l'examen de l'Affaire n° 03 et retour pour l'examen de l'Affaire n° 05
VIDOT Marie Huguette	Conseiller	Absente – Procuration à SILOTIA Augustin
ARON Jean Paul	Conseiller	Présent
DANY Marie Juliane	Conseiller	Présente
BURON Brigitte	Conseiller	Présente
SILOTIA Augustin	Conseiller	Présent
MAILLOT Jean François	Conseiller	Présent
ARMOUGOM Jean François	Conseiller	Présent
LEBON Patrice	Conseiller	Présent
FERARD Marie Noëlle	Conseiller	Présente
DALLEAU Isabelle	Conseiller	Présente

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



THENOR Fernande	Conseiller	Présente
HONORINE Antonio	Conseiller	Présent
TRAJEAN Mathieu	Conseiller	Présent
ODDOZ Carla	Conseiller	Présente
NATIVEL Cédric	Conseiller	Présent
BABYLON Nathalie	Conseiller	Présente
VINCELOT Manon	Conseiller	Présente
BRUNO Thomas	Conseiller	Présent
APAYA Jacqueline	Conseiller	Absente – Procuration à CODARBOX Jacky
TURPIN Marie Lyne	Conseiller	Absente – Procuration à COMARE Lilian
CARPY Jean Luc	Conseiller	Présent
CODARBOX Jacky	Conseiller	Présent
COMARE Lilian	Conseiller	Présent
ROBERT Thierry	Conseiller	Absent - Procuration à CARPY Jean Luc
EUPHRASIE Clément	Conseiller	Absent – Procuration à MARDAYE Ananda
MARDAYE Ananda	Conseiller	Présente
BLUKER Audrey	Conseiller	Présente

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MAXWEL Eléna (11^{ème} Adjoint) a été désignée comme Secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et cinq minutes.

DELIBERATION N° 15 /09062026

AVIS PREALABLE A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN EAJE MICRO-CRECHE L'ILE AUX BABAS FLAMBOYANT

Direction Générale des Services / CCAS

Le Maire expose :

Conformément à la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, la Commune est autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant, et intervient dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. À ce titre, la Collectivité doit donner un avis préalable à tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans sur le territoire.

En date du 9 avril 2026, Madame Flore SANCHEZ a déposé une demande d'avis préalable de création pour la micro-crèche « L'ILE AUX BABAS FLAMBOYANT ». Cette requête fait suite au déménagement de l'établissement, antérieurement situé au 8 Rue de l'Usine, vers son nouveau site au 31B chemin Joseph OULIA. S'agissant d'une nouvelle implantation géographique, la Municipalité est appelée à évaluer le projet dans sa globalité, à l'instar d'une première demande d'ouverture.

Le dossier de présentation du projet comprenait :

- L'identification du porteur : le demandeur, Madame Flore SANCHEZ et le nom de l'établissement : SARL L'ILE AUX BABAS FLAMBOYANT- micro-crèche ;
- La nature du projet : Création sur un nouveau site suite à un transfert d'activité : déménagement ;



- Les caractéristiques et capacité des locaux : 12 places dans un local avec jardin ;
- Le projet d'établissement ;
- Le projet éducatif et social ;
- Les modalités d'organisation de l'accueil : amplitude horaire (06h30 – 18h00 du lundi au vendredi), périodes d'ouverture (48 semaines/an) et modalités de tarification des familles (CMG) ;
- Les éléments relatifs au personnel ;
- Le prévisionnel de fonctionnement ;
- Une étude des besoins en matière d'accueil de la petite enfance du territoire d'implantation.

En charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'ouverture des Établissements d'Accueil de Jeune Enfant (EAJE) pour le compte de la Commune, le CCAS a instruit le dossier relatif à l'ouverture de ladite micro-crèche.

Après examen des documents susvisés, et considérant que cette implantation contribue au développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur la commune, le service instructeur fait la proposition qu'un avis favorable préalable soit donné à la demande d'autorisation d'ouverture de la micro-crèche L'ILE AUX BABAS FLAMBOYANT.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable préalable à la demande d'autorisation de création de la micro-crèche L'ILE AUX BABAS FLAMBOYANT sur la Commune de Saint-Leu suite à un transfert d'activité ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ÉMET** un avis favorable préalable à la demande d'autorisation de création de la micro-crèche L'ILE AUX BABAS FLAMBOYANT sur la Commune de Saint-Leu suite à un transfert d'activité ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le
Président,

16 JUN 2026



Karim JUHOOR

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le 17/06/2026



ID : 974-219740131-20260609-15_09062026-DE

Document 1



Publié le : 17/06/2026 13:38 (Europe/Paris)

Collectivité : Saint-Leu

https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/67068